

**AVIS PUBLIC
AVIS DE PROMULGATION
ENTRÉE EN VIGUEUR D'UN RÈGLEMENT**

Lors de sa séance ordinaire tenue le 9 octobre 2018, le Conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire a adopté le règlement suivant :

- Règlement n° 2018-260 relatif aux modalités de publication des avis publics.

Ce règlement a pour objet de statuer sur de nouvelles modalités de publication des avis publics qui seront applicables et appliquées à compter du 1^{er} janvier 2019. Ce règlement entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2019.

Toute personne intéressée par ce règlement peut en prendre connaissance au bureau de la Ville de Saint-Césaire, 1111, avenue Saint-Paul, Saint-Césaire dans les heures d'ouverture, soit, des lundis aux mercredis : 8 h 30 à 12 h - 13 h à 16 h 00, les jeudis : 8 h 30 à 12 h - 13 h à 18 h 00 et les vendredis : 8 h 30 à 12 h 00.

Donné à Saint-Césaire ce 11 octobre 2018.

M^e Isabelle François
Directrice générale et Greffière